

SECTION SPORTIVE HANDBALL – Collège MENTEL SÉLESTAT

LES OBJECTIFS	LE RECRUTEMENT
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rassembler les meilleurs jeunes handballeurs du Centre Alsace pour un perfectionnement et une préformation, ➤ Permettre à des élèves de 1^{er} cycle présentant des dispositions sérieuses pour le handball et très motivés, de concilier la pratique de leur sport favori avec une poursuite normale de leur scolarité, ➤ Préparer l'accès éventuel de ces élèves à une section sportive handball de 2nd cycle, voire pour les meilleurs, aux centres de formation des clubs professionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> ➡ Entraînement portes ouvertes pour découvrir le fonctionnement général d'un entraînement de la section sportive le vendredi 31 MARS 2023 de 15h30 à 17h10. ➡ Les tests de sélection sportive auront lieu le mercredi 03 MAI 2023 de 13h30 à 16h au CSI (Centre Sportif Intercommunal) de Sélestat. Se présenter en tenue de sport. ➡ Ces tests sont un des 4 critères qui seront examinés lors de la commission d'admission qui évaluera les aptitudes selon : <ul style="list-style-type: none"> - Les résultats scolaires (notes et appréciations), - Les aptitudes physiques et techniques, - L'aptitude médicale : un certificat médical attestant l'aptitude à la pratique du handball en section sportive devra être fourni au plus tard le 03 MAI 2023 avant les tests. L'avis de l'entraîneur est également nécessaire pour être admis (cf. site du SAHB – rubrique SAHB Académie). ➡ Après la décision de la commission une notification sera envoyée aux familles.
LE FONCTIONNEMENT	
SCOLARITÉ	HANDBALL
<ul style="list-style-type: none"> - Le régime des études est identique à celui des autres élèves de la classe, auquel s'ajoutent 5,5h de section handball (2 x 2h et 1 x 1,5h). A l'inscription, les élèves de la section handball doivent choisir d'être bilangues (Allemand et Anglais). - Incompatibilité avec : <ul style="list-style-type: none"> ⊗ le bilinguisme (dès la 6^{ème}), ⊗ le latin et la CR (Culture Régionale) à compter de la 5^{ème}. - Les élèves sont suivis par des équipes pédagogiques qui collaborent étroitement avec les familles et les clubs en tenant compte de la motivation et des besoins des enfants. - Les tests d'entrée dans la section sportive seront proposés aux seuls élèves résidant dans le périmètre de recrutement de la section sportive. L'admission en section sportive des élèves du périmètre de recrutement qui ne sont pas du secteur de l'établissement est, dans tous les cas, assujettie à l'obtention d'une dérogation SOUS RESERVE DE PLACE DISPONIBLE DANS L'ETABLISSEMENT. 	<ul style="list-style-type: none"> - 3 entraînements de handball hebdomadaires s'ajoutent à la scolarité normale (EPS inclus) et aux entraînements en club. - Encadrement prévu : M. DEPUIS Alexis (entraîneur diplômé, en charge de la section sportive) Mme Jessica THIRY (professeure d'EPS, responsable de la section sportive) Des entraîneurs diplômés du SAHB. - Adhésion obligatoire à l'Association Sportive du collège pour participer aux compétitions de handball et participer aux activités complémentaires qui viennent parfaire la formation d'un sportif. - L'inscription dans un club de handball est obligatoire. - Relation avec les clubs : les élèves licenciés dans une association sportive civile restent membres de celle-ci, mais doivent respecter l'engagement dans la section et participer aux entraînements inscrits à leur emploi du temps et aux compétitions auxquels ils sont convoqués.